



**MAIRIE DE LUDESSE**

1, place Robert-Tacheix  
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

**DELIBERATION N° 2022/06/03**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal du 06 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	01	00	00	11	11	00	00

Date de convocation : 21 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

**Présents** : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, FLATRES Corinne, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

**Absents avant donné pouvoir** : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Michel.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme JAMOT Virginie.

**Objet : FOURNISSEUR REPAS CANTINE : APPLICATION D'UN TARIF REPAS ADULTE.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022/04/08 du 28 juin 2022, décidant de retenir l'entreprise L'Auberge du Tilleul – M. GODART sise 1 place des Passementières 63570 SAINT MARTIN DES PLAINS pour la fourniture et la livraison des repas froids au prix de 4,00 Euros TTC, à compter du 01 septembre 2022.

M. GODART nous a fait part, qu'il devait majorer le prix des repas adulte et de les porter à 4,10 Euros TTC. Le prix des repas adulte n'étant pas prévu dans la délibération précitée ni dans la convention de fourniture de repas, il convient de délibérer à nouveau pour intégrer ce prix de repas adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

❖ Accepte le tarif de repas adulte fixé par l'entreprise L'Auberge du Tilleul – M. Godart sise 1 place des Passementières 63570 SAINT MARTIN DES PLAINS pour la fourniture et la livraison des repas froids « adulte » au prix de 4,10 Euros TTC.

❖ Mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires, et notamment signer la convention modificative de fourniture des repas, avec L'Auberge du Tilleul, incluant le tarif repas adulte.

❖ Précise que le prix de vente du repas de la cantine scolaire fixé à 4,20 Euros l'unité, à compter du 01 juillet 2022 est maintenu pour les enfants et les adultes.

❖ Rappelle que la contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas, instaurée par délibération du 13 avril 2021 reste fixée à 0,50 Euros.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 12 décembre 2022

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le : 14/12/2022